

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 345 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 345

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1re

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n 17-363 du 27 février 1917 portant application aux départements et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 19 16. (J. O. K. F. du 2 mars 1917. page 1956.) Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.